



(11) **EP 1 795 695 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
13.06.2007 Bulletin 2007/24

(51) Int Cl.:
E06B 11/04^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06291802.4**

(22) Date de dépôt: **23.11.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **Jourdain S.A.**
45300 Escrennes (FR)

(72) Inventeur: **Jourdan, Henri**
45590 Derval (FR)

(74) Mandataire: **Vander-Heym, Serge Henri Marcel et
al**
172, Boulevard Voltaire
75011 Paris (FR)

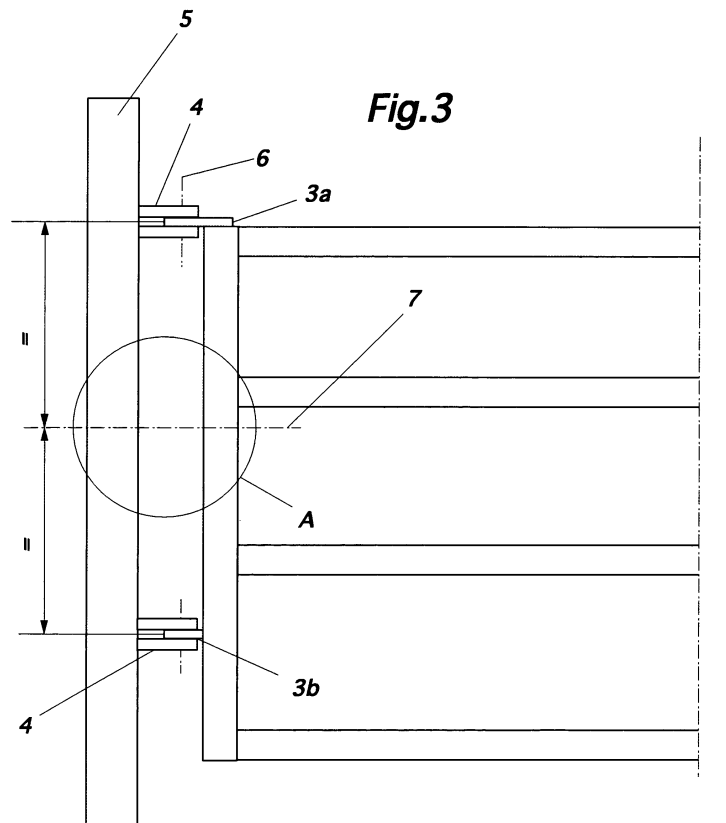
(30) Priorité: **07.12.2005 FR 0512384**

(54) **Perfectionnements aux portes et clôtures**

(57) Elément, pour la réalisation de portes ou de clôtures, se présentant sous la forme d'un cadre rectangulaire comportant sur l'un de ses côtés, au moins, des moyens de support constitués par deux pattes s'insérant chacune entre les ailes d'une chape (4) portée par une structure fixe (5), ladite chape et la patte correspondante

étant assemblées au moyen d'une broche (6) amovible caractérisé en ce qu'il est prévu un moyen de support complémentaire permettant de faire pivoter ledit élément selon un axe horizontal (7).

De cette façon, il est possible de faire varier la hauteur du longeron inférieur par rapport au sol sans démonter ledit élément.



EP 1 795 695 A1

Description

[0001] La présente invention est relative à des perfectionnements aux portes et clôtures.

[0002] Dans le document FR 2477215, il est décrit un panneau pouvant constituer selon le cas une porte ou un élément de clôture et se présentant sous la forme d'un élément de clôture ayant la forme d'un cadre rectangulaire, comportant des longerons intermédiaires, muni latéralement de deux pattes s'insérant, chacune, entre les ailes d'une chape fixée sur un poteau de support scellé au sol. La fixation de l'élément est assurée par un axe amovible, ou broche, traversant la patte et la chape correspondante.

[0003] La longueur de l'une des pattes est variable pour permettre de corriger la flèche due au poids de l'élément.

[0004] L'une des pattes est située à la partie supérieure de l'élément et l'autre, située à la partie inférieure, est disposée au-dessus du longeron inférieur.

[0005] Cette disposition permet de faire varier la hauteur du longeron inférieur par rapport au sol.

[0006] En effet, ces éléments sont généralement utilisés pour réaliser un enclos comportant des animaux, tels que des bovins, élevés en stabulation libre, et il est nécessaire lorsque le paillage a atteint une certaine épaisseur de relever les éléments de clôture pour empêcher, notamment, que le longeron inférieur soit enfoui dans la litière.

[0007] Lorsque le paillage a atteint une certaine épaisseur, on retire les broches et l'on retourne l'élément de 180°, puis on replace les broches.

[0008] Cette opération, nécessite plusieurs personnes, car chaque élément pèse plus de cent kilos. L'exploitant ne peut donc pas effectuer seul une telle opération qui doit être renouvelée plusieurs fois dans l'année.

[0009] La présente invention qui remédie à cet inconvénient est remarquable en ce que, outre les moyens traditionnels permettant de maintenir un élément de clôture, il est prévu un moyen de support complémentaire permettant de faire tourner ledit élément selon un axe horizontal.

[0010] La présente invention sera mieux comprise par la description qui va suivre faite en se référant aux dessins annexés à titre d'exemple indicatif seulement sur lesquels :

- la figure 1 montre un élément usuel de clôture maintenu en position basse ;
- la figure 2 montre le même élément de clôture maintenu en position haute ;
- la figure 3 montre, à plus grande échelle un exemple de réalisation du dispositif de l'invention ;
- la figure 4 est une vue à plus grande échelle du détail A de la figure 3 ;
- la figure 5 est une vue en perspective de la figure 4 ;
- la figure 6 est une vue analogue à celle 4, montrant une variante de réalisation ;

- la figure 7 est la vue de dessus de la figure 1.

[0011] En se reportant aux figures 1 et 2, qui illustrent l'état de la technique, on voit que l'élément de clôture est constitué par un cadre rectangulaire comportant des montants 1 et des longerons 2.

[0012] Chaque montant présente deux pattes de fixation 3a et 3b pouvant s'insérer entre les ailes d'une chape 4 portée par un poteau 5 (ou tout autre structure fixe tel qu'un mur). Le maintien est assuré par des broches 6 amovibles.

Comme cela ressort des figures précitées, la patte 3a est située au niveau du longeron supérieur, tandis que la patte 3b est située au-dessus du longeron inférieur.

[0013] Il ressort des explications ci-dessus, qu'il est possible, après retrait des broches 6, de placer l'élément dans la position représentée sur la figure 2, position qui correspond au moment où la litière a atteint une épaisseur qui est supérieure à la distance séparant le longeron inférieur 2a de la figure 1 et le sol S.

[0014] Cette opération de rehaussement est longue et pénible et nécessite la présence de plusieurs personnes.

[0015] Le dispositif de l'invention, qui remédie à ces inconvénients est remarquable en ce que, outre les moyens de support habituels, l'élément de clôture comporte un moyen de support complémentaire autorisant le pivotement de l'élément autour d'un axe horizontal schématisé en 7.

[0016] Cet axe est situé à égale distance entre les pattes 3a et 3b. De la façon connue, la patte 3b peut être extensible de façon à compenser la flèche due au poids de l'élément.

[0017] Selon une autre caractéristique de l'invention, le moyen de support complémentaire est physiquement de même nature que celui utilisé pour réaliser la jonction 3b-4.

[0018] La chape 4 est rendue solidaire d'un collier de fixation 8 en deux parties. Entre les ailes de la chape est insérée l'extrémité 9, façonnée en forme d'oeil, d'une tige 10 matérialisant l'axe 7.

[0019] La tige 10 est filetée, traverse le montant 1 et est immobilisée axialement par rapport à ce dernier, au moyen, par exemple de deux écrous 11.

[0020] La solidarisation de la patte 9-10 entre les ailes de la chape 4 est assurée, par exemple, au moyens d'une broche 6a analogue à celles 6.

[0021] Pour modifier la hauteur de la clôture, l'exploitant retire les quatre broches 6 et fait tourner l'élément autour de l'axe 7, ce qui nécessite qu'un faible effort, pour amener les pattes 3b entre les ailes de la chape supérieure. Il suffit ensuite de replacer les broches et les goupilles de sécurité usuelles (non représentées).

[0022] Selon une variante, non représentée, la tige 10 se visse dans un embout taraudé, soudé directement sur le montant 1 ou sur un collier fixé sur ledit montant.

[0023] Selon une autre variante, montrée sur les figures 6 et 7, la tige 10 est remplacée par un tourillon 11, soudé directement sur le montant 1 ou sur un collier fixé

sur ledit montant. Ce tourillon s'insère, librement et sans jeu, entre les ailes d'une chape 12 analogue à celle 4. Le maintien latéral du tourillon est assuré par deux broches 13, analogue à celle 6a. Ces broches sont ôtées pour permettre le pivotement, selon un axe vertical, de l'élément en vue de l'ouverture de la clôture.

[0024] Le dispositif de l'invention s'applique tant aux éléments de clôture qu'à ceux destinés à constituer des portes, ces éléments de clôture et de porte étant extensibles ou non.

[0025] Le dispositif de l'invention s'applique au mode de réalisation consistant à supprimer la chape 4 inférieure.

[0026] Le système de l'invention permet de conserver l'ouverture de chaque élément dans tous les sens (en poussant ou en tirant, du côté gauche ou du côté droit) quelle que soit la position, basse ou haute, de l'élément.

6. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** l'axe horizontal est matérialisé par un tourillon (11) soudé par une de ses extrémités sur le montant (1), ou sur un collier fixé sur ledit montant, et s'étendant par l'autre entre les ailes d'une chape (12), le maintien latéral étant assuré par deux broches s'étendant de part et d'autre dudit tourillon à travers les ailes de ladite chape.

Revendications

1. Élément, pour la réalisation de portes ou de clôtures, se présentant sous la forme d'un cadre rectangulaire comportant sur l'un de ses côtés, au moins, des moyens de support constitués par deux pattes s'insérant chacune entre les ailes d'une chape (4) portée par une structure fixe (5), ladite chape et la patte correspondante étant assemblées au moyen d'une broche (6) amovible **caractérisé en ce qu'il** est prévu un moyen de support complémentaire permettant de faire pivoter ledit élément selon un axe horizontal (7).
2. Élément selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'axe de rotation est situé à égale distance des pattes (3a-3b).
3. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 et 2 comportant un moyen de support présentant une patte extensible, **caractérisé en ce que** les moyens utilisés pour réaliser le moyen de support complémentaire sont les mêmes que ceux utilisés pour réaliser le moyen de support à patte extensible précité.
4. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** l'axe horizontal est matérialisé par une tige (10), comportant à une extrémité un oeil (9) inséré entre les aile d'une chape (4), traversant le montant (1) et immobilisée axialement par rapport à ce dernier, ladite chape et ledit oeil étant traversés par une broche (6).
5. Élément selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** la tige (10) se visse dans un embout taraudé soudé directement sur le montant (1) ou sur un collier fixé sur ledit montant.

Fig. 1

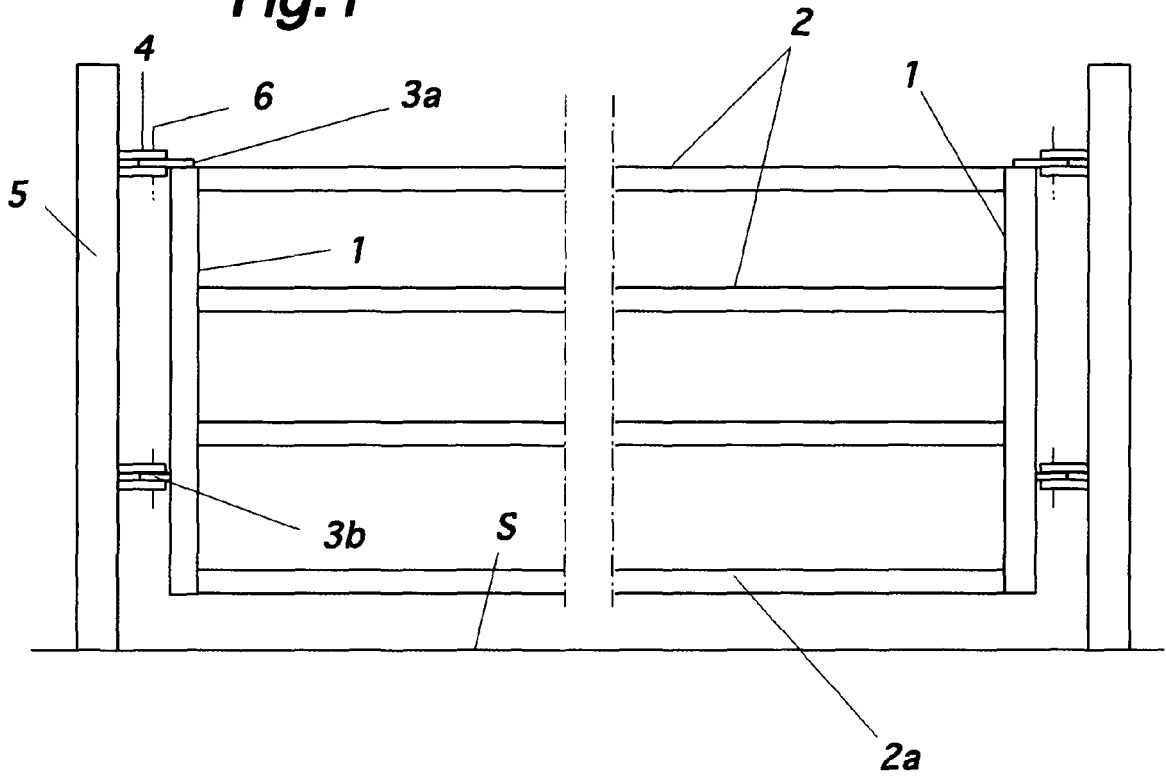
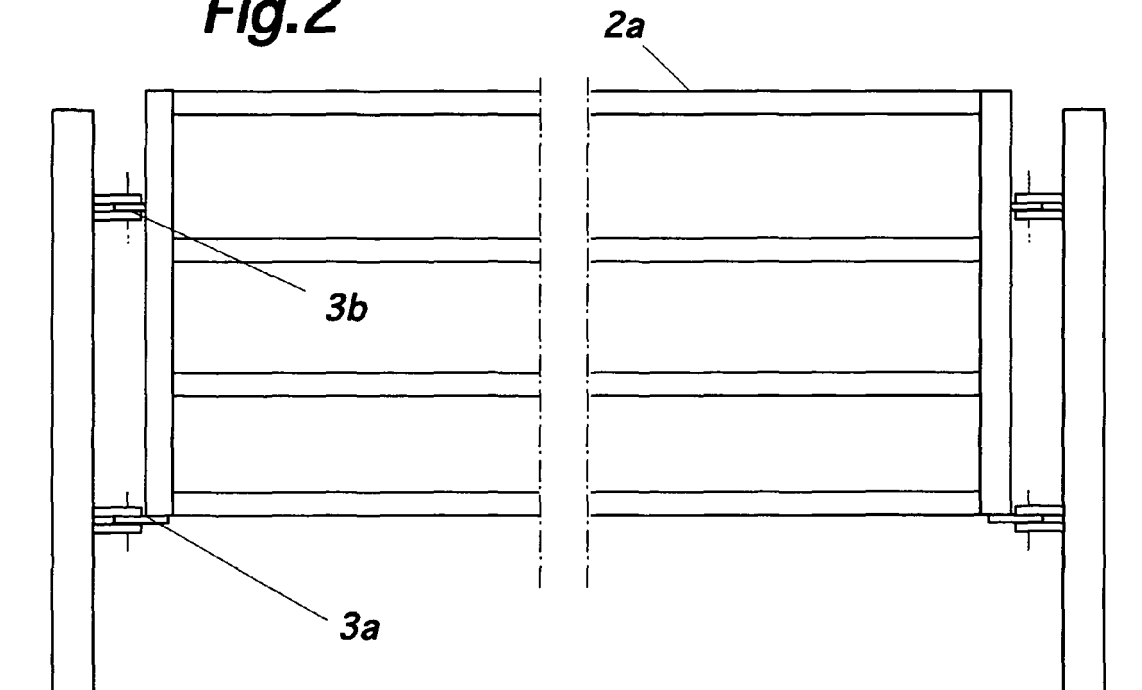


Fig. 2



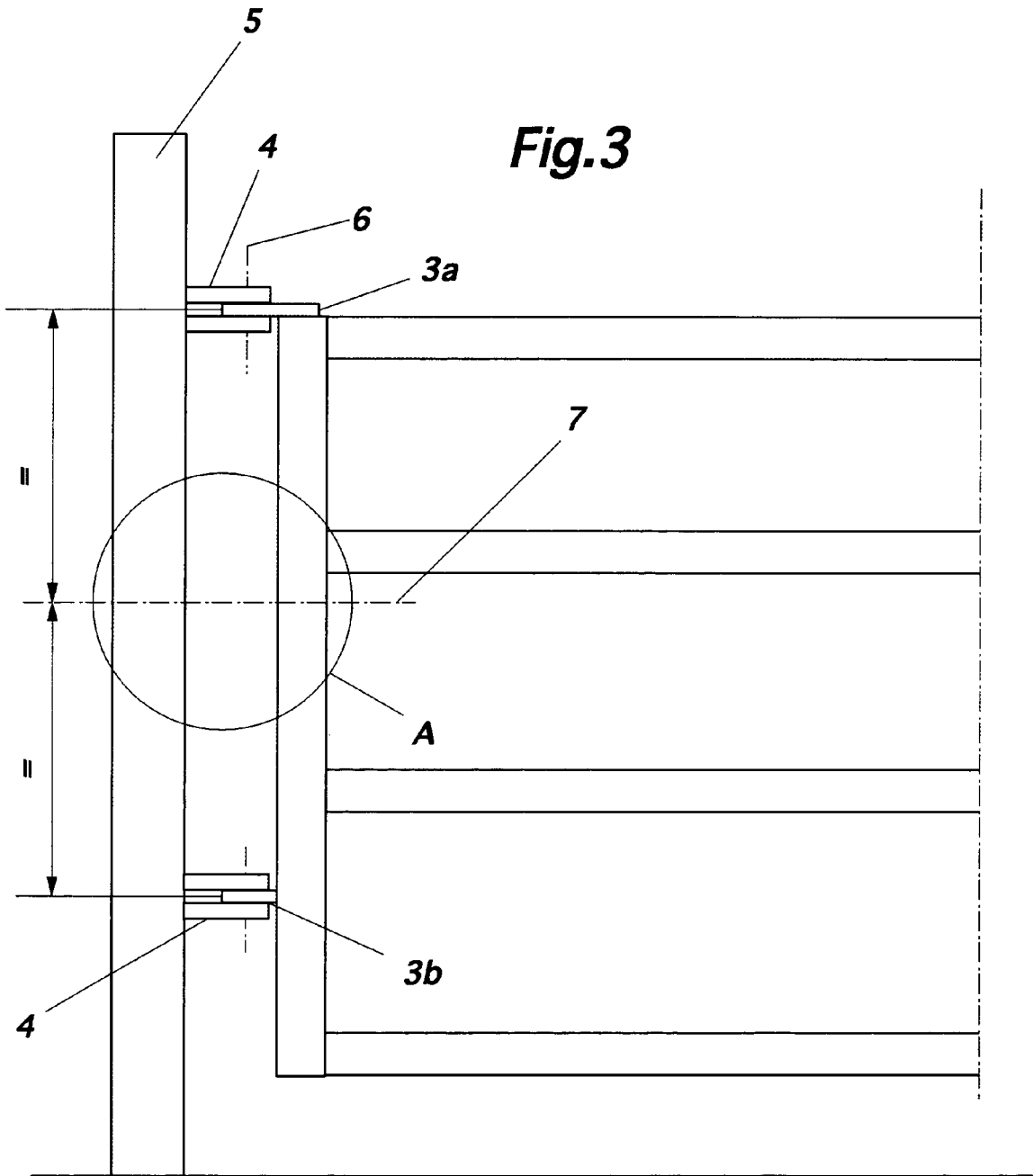


Fig.4

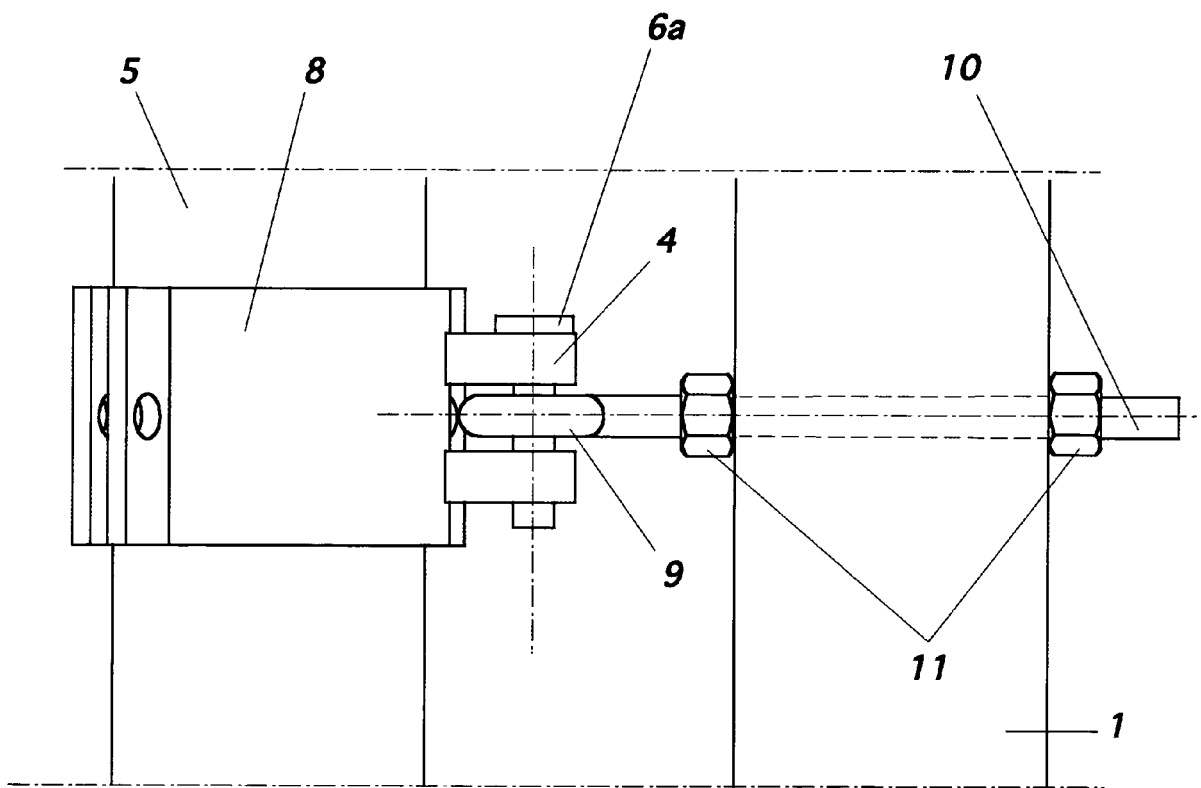


Fig.5

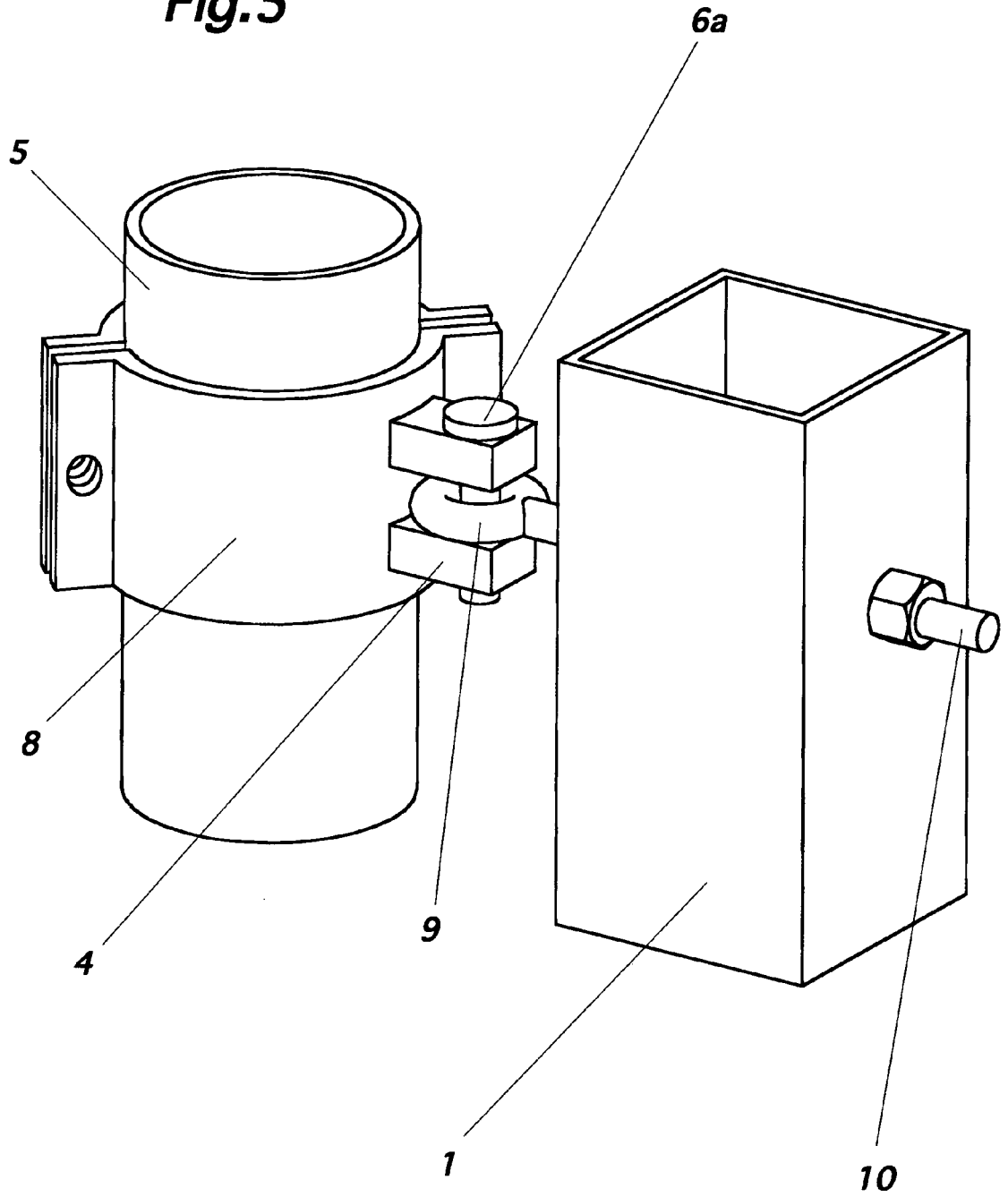


Fig.6

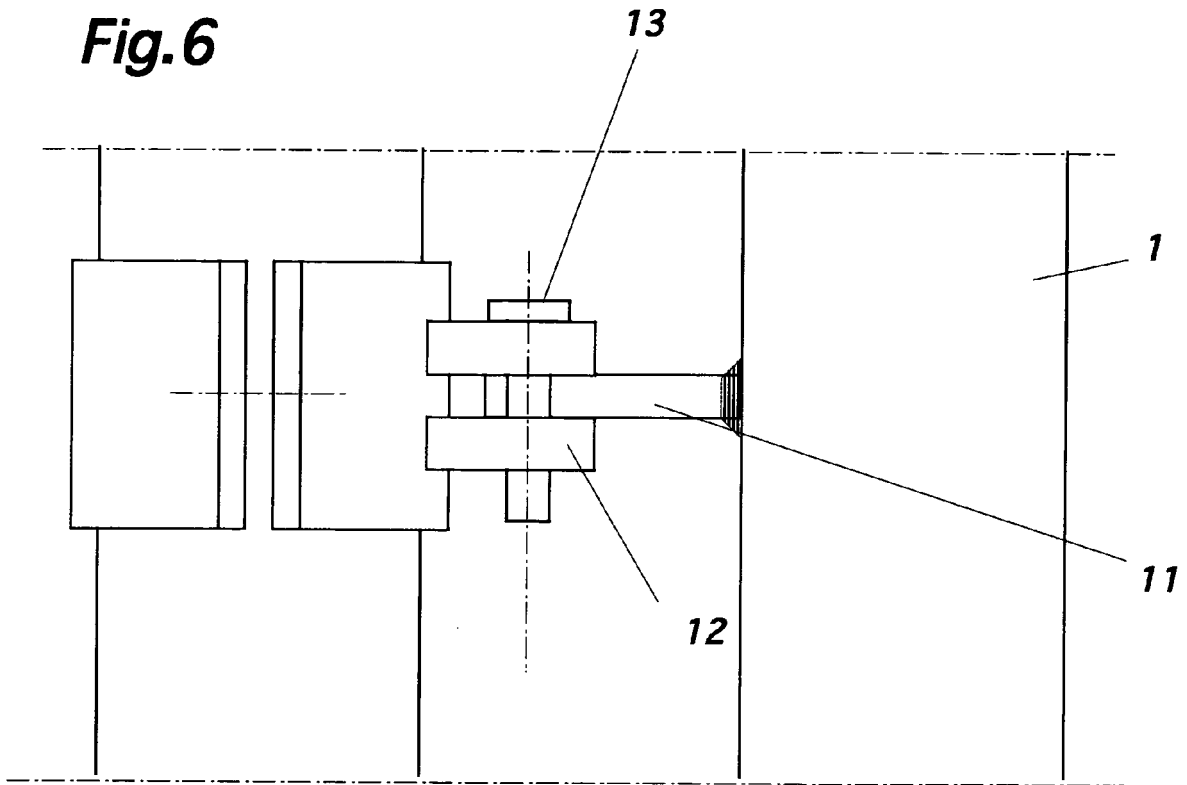
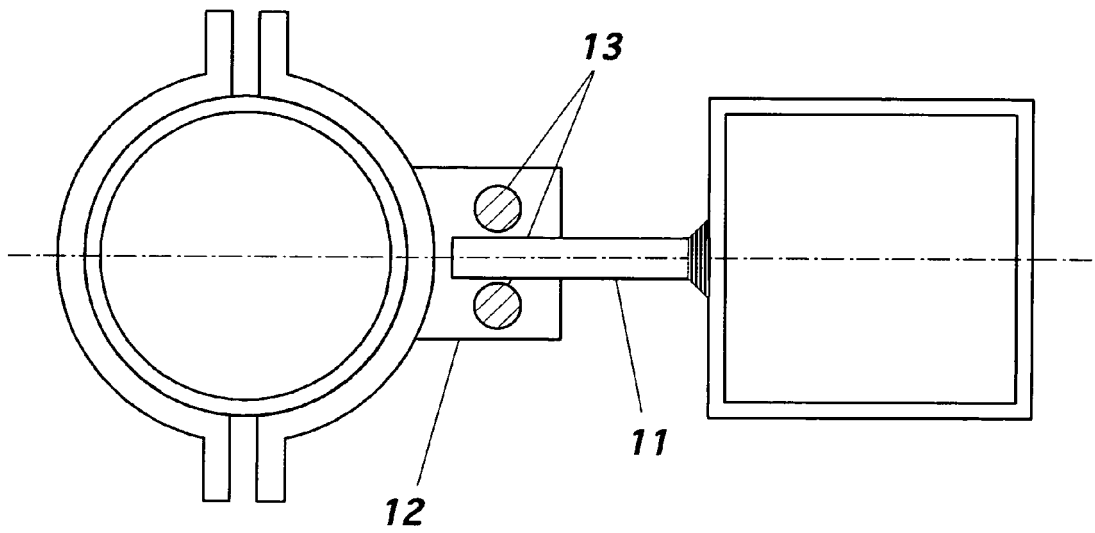


Fig.7





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
D,A	FR 2 477 215 A (JOURDAIN ETS) 4 septembre 1981 (1981-09-04) * le document en entier * -----	1	INV. E06B11/04
A	US 2 047 850 A (BELCH GEORGE) 14 juillet 1936 (1936-07-14) * figure 1 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		29 mars 2007	Verdonck, Benoit
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

2

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 29 1802

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-03-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2477215	A	04-09-1981	AUCUN	

US 2047850	A	14-07-1936	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2477215 [0002]